Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260417-202608-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 17/04/2026

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 17 avril à dix-huit heures dix minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 13/04/2026

Absent(s) excusé(s): 4
Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE
Secrétaire de séance (élu) : ALICE MICHONNET
Heure : 18h10
Nombre de membres en exercice : 15
Présents :11
Votants :15
Procuration 4

Délibération 2026-08 : Constitution et attribution des commissions municipales

SUJET 1 : LES COMMISSIONS

Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal se réunit pour constituer les commissions municipales et désigner leurs

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260417-202608-DE

membres pour le mandat. Ces commissions ont pour mission d'étudier les dossiers relevant de leur compétence et de formuler des propositions au Conseil Municipal.

Proposition de la Liste des commissions et leurs sujets

Ouverture du débat sur les commissions

Commission	Sujets principaux
Commission Finances	Budget communal, subventions, marchés publics, fiscalité locale
Commission Urbanisme/travaux Environnement	PLU, permis de construire, aménagement du territoire, voirie Déchets, espaces verts, transition écologique, gestion de l'eau
Commission scolaire/ éducation	Écoles, cantine, périscolaire, partenariats éducatifs
Commission bibliothèque,	Bibliothèque et culture
Commission Animation Communication et sociales	Animations, fêtes locales, patrimoine, Site internet, bulletin municipal, relations presse, événements publics solidarité, logement social, personnes âgées
Commissions Salles Communales	Suivi et gestion des salles communales
Commission cérémonie 8/05 14/07 11/11	Pavoisement et manifestation

Désignation des membres des commissions

ARTICLE 21-21-22 CGCT : Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260417-202608-DE

Membres des commissions

Commission	Président(e)	Membres
Commission Finances	FRERE FRANCOIS	RACINE Veronique INCREDULE Laura ROUVRAIS Camille PROTOIS Vivien BEZARD Stéphane SERINET Guy SILARD Christophe
Commission : Urbanisme/travaux Environnement/Cimetière	BEZARD Stéphane	MICHONNET Jean Luc SILARD CHRISTOPHE LEDANOIS Philippe INCREDULE Laura ROUVRAIS Camille SERINET guy
Commission Éducation	MICHONNET Alice	BARXELL Claire HOUGUAY Jordane ROUVRAIS Camille PROTOIS Vivien SERINET GUY SERINET Bruno
Commission Bibliothèque	FRERE FRANCOIS	GUERIN Nathalie LEDANOIS Philippe
Commission animation Communication et sociales	SERINET BRUNO	GUERIN Nathalie MICHONNET Jean Luc PROTOIS Vivien HOUGUAY Jordane INCREDULE Laura ROUVRAIS Camille SERINET Guy MICHONNET Alice
Commissions : Salles Communales	SERINET BRUNO	MICHONNET Jean luc

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260417-202608-DE

Commission	Président(e)	Membres
Date à définir		SERINET Guy BEZARD Stéphane
Commission : Cérémonie	SERINET BRUNO	MICHONNET Jean Luc LEDANOIS Philippe INCREDULE Laura
Commissions CCAS	SERINET Bruno	MICHONNET Alice PROTOIS Vivien LEDANOIS Philippe

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (ou à la majorité) :

- De constituer les commissions municipales selon la répartition ci-dessus.
- De désigner les membres de chaque commission.
- De charger le maire de signer la présente délibération et d'en assurer l'exécution.

Annexes

- Calendrier prévisionnel des réunions de commission.
  Certaines dates seront à defnir ultérieurement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, soumet cette proposition au vote :

POUR	15	ABSTENTION		CONTRE		NE PREND PAS PART	

Le 17/04/2026, Trévron

Secretaire de Séance
Alice MICHONNET

Le Maire
Mr Frère François